



PAR COURRIEL

Le 1er novembre 2021

N/Réf.: 21856

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

,

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 12 octobre 2021, visant à obtenir les délais de traitement des demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2021, nous vous informons que ces données se retrouvent dans les rapports annuels de gestion du Ministère.

À cet effet, nous vous invitons à consulter les pages suivantes des rapports annuels de gestion :

- page 75 du rapport de gestion 2018-2019
- page 87 du rapport de gestion 2019-2020
- page 102 du rapport de gestion 2020-2021

Ces rapports sont disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/immigration/publications/#c11575>

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels